



VILLE DE BLANQUEFORT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,  
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)  
a été reçue en Préfecture le  
et publiée sous format électronique le

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

### Séance ordinaire du 25 septembre 2023

Aujourd'hui le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 18 septembre 2023 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno FARENIAUX, 1<sup>er</sup> adjoint (jusqu'à la délibération n°23-073) et Madame Véronique FERREIRA, Maire (à partir de la délibération n°23-074).

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (jusqu'à la délibération n°23-073) et 27 (à partir de la délibération n°23-074).

Nombre de conseillers représentés : 4 (jusqu'à la délibération n°23-073) et 3 (à partir de la délibération n°23-074).

Nombre de conseillers absents : 4 (jusqu'à la délibération n°23-073) et 3 (à partir de la délibération n°23-074).

**PRÉSENTS :** Véronique FERREIRA, Maire (à partir de la délibération n°23-074).

Bruno FARENIAUX, Sylvie CESARD-BRUNET (à partir de la délibération n°23-074), Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLÉ, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjointes.

Michel SAUBION (à partir de la délibération n°23-074), Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Lucie GATINEAU, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT, Emmanuelle PLOUGOULM, Nelly LOUEY et Jean RUMEAU  
Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :** Véronique FERREIRA à Bruno FARENIAUX (jusqu'à la délibération n°23-073), Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Aurore LAMOTHE à Pascale NAVARRO, Pierre-Alain LEOUFFRE à Patrick DURAND et Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM

**ABSENTS :** Sylvie CESARD-BRUNET (jusqu'à la délibération n°23-073), Michel SAUBION (jusqu'à la délibération n°23-073), Ruffino D'ALMEIDA et Jade GIRAUD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jean-Claude MARSAULT

## LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire étant retenue pour des raisons professionnelles, Bruno FARENIAUX préside la séance de conseil municipal jusqu'à l'arrivée de Madame le Maire. Bruno FARENIAUX propose à Jean-Claude MARSAULT d'être secrétaire de séance — lequel accepte —, puis énumère les pouvoirs en sa possession.

### **Adoption du procès-verbal du 26 juin 2023**

*Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.*

### **RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSE**

#### **Pour information : Rapport d'activité 2022 du CCAS**

Sandrine LACAUSSE souligne que la forme du rapport d'activité a évolué par rapport aux années précédentes. Sur proposition des travailleurs sociaux, il a été décidé d'opter pour un rapport moins chiffré et qui donne davantage la parole aux agents, aux partenaires et aux bénéficiaires du CCAS. En effet, le CCAS, c'est avant tout des relations humaines. Chaque double page du rapport affiche d'un côté des éléments techniques, des données qualitatives et quantitatives, et de l'autre côté, une interview d'un agent/partenaire/bénéficiaire du pôle senior, du pôle aide à domicile ou du pôle social. L'élaboration du document a pris du temps. Le rapport d'activité a été présenté lors du conseil d'administration du CCAS en juin. La nouvelle formule a reçu un bon accueil de la part des administrateurs.

Sandrine LACAUSSE propose de présenter trois projets majeurs de 2022 :

- Le logement de transition
- Le café des seniors
- « Hier à demain » : la résidence autonomie au cœur de la ville

Face à la pénurie de logements, la commune a décidé, en 2022, de créer un logement d'urgence pour les hommes — sachant que la commune disposait déjà de logements d'urgence réservés aux femmes. L'objectif était d'éviter que des hommes en situation de séparation ou d'expulsion de la part de la famille se retrouvent à la rue. Tous les bailleurs sociaux ont été sollicités. Le bailleur Vilogia a répondu positivement, avec grand enthousiasme. Le projet a été soutenu par plusieurs partenaires, dont la Fondation Abbé Pierre. Le logement a ouvert ses portes en janvier 2022. Il offre la possibilité à 4 hommes de vivre en colocation. Il est placé dans le dispositif de droit commun, c'est-à-dire droit social ou privé. L'appartement dispose d'une pièce principale, d'une cuisine, de 4 chambres et 2 salles de bains. Chaque chambre dispose de plusieurs couchages (lits superposés ou lit gigogne), de sorte que les pères puissent exercer leur droit parental et accueillir leur(s) enfant(s). Le mobilier est volontairement sommaire, car les occupants n'ont pas vocation à rester. Il s'agit d'un logement de transition vers un « chez-soi » durable. Le dispositif fonctionne bien. Malgré le turn-over, les 4 chambres sont occupées en permanence. Chaque occupant restant en moyenne 6 mois, le logement a déjà accueilli 14 locataires en un an et demi. Les bailleurs sont généralement assez favorables à louer un appartement à un homme sortant du logement de transition. Le dispositif est donc facilitateur d'insertion.

Sandrine LACAUSSE présente ensuite le dispositif « café des seniors », qui a été créé à la suite de l'EPSS (évaluation des politiques sociales seniors). L'idée émane du groupe de travail qui souhaitait offrir aux seniors un espace d'échanges réguliers sur différentes thématiques. Chaque trimestre, un invité anime 2 heures de discussion autour d'un sujet prédéfini. Les invités sont des experts : psychologues, représentants de l'EHPAD Le Verger du Coteau, etc. À l'issue de la rencontre, les participants remplissent un questionnaire de satisfaction. Jusque-là, les retours sont plutôt positifs. Les seniors peuvent poser leurs questions librement, sans tabou, et les réponses sont apportées avec bienveillance. Les thèmes déjà abordés sont la grand-parentalité, le maintien à domicile, la vie affective, l'avancée en âge, le financement de sa résidence en EHPAD. Le prochain café des seniors — qui se tiendra durant la Semaine bleue — aura pour thème : « le bien vivre ensemble intergénérationnel ».

Le projet « hier à demain » concerne la résidence autonomie de la ville. Le bâtiment actuel étant vieillissant, les résidents seront amenés, d'ici quelques mois, à déménager vers un nouveau bâtiment qui est en cours de construction. Il est toujours compliqué pour une personne âgée de changer de logement. Certains vivent depuis plus de 15 ans dans la résidence actuelle. Certes, le nouveau bâtiment sera fonctionnel et lumineux, mais il semble indispensable d'accompagner le changement. Depuis mai 2021, le pôle senior a donc mis en place des projets artistiques et culturels autour de la mémoire : « comment suis-je arrivé dans la résidence ? comment ai-je vécu dans cette résidence ? comment me vois-je vivre dans la nouvelle résidence ? ». Les seniors ont eu l'occasion de s'exprimer via des vidéos ou de la peinture. Ces supports permettront de garder une trace de ce qu'ils ont vécu. Les seniors ont été invités à présenter leurs travaux au Conseil Départemental. Plusieurs partenaires ont souhaité s'associer au projet en apportant une aide financière, notamment pour rémunérer les intervenants.

*Diffusion d'une vidéo en séance.*

Sandrine LACAUSSE précise que le déménagement est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Les résidents sont très impatients. Les projets artistiques autour du déménagement les aident à se projeter, même parfois un peu trop.

- oOo -

- Sylvain FOUCHER salue l'originalité du rapport d'activité et de sa présentation. Le témoignage des agents est intéressant et valorisant. Au-delà des chiffres, le rapport montre la complexité du métier et la diversité des situations, dans un environnement institutionnel qui ne facilite pas toujours les choses. Les témoignages laissent transparaître une certaine frustration des travailleurs sociaux, mais également leur amour du métier.

- Dominique SAÏTTA constate que des organismes extérieurs tiennent des permanences. Il serait intéressant de savoir si la commune est présente à côté de ces intervenants et si elle participe financièrement à leurs travaux.

- Sandrine LACAUSSE confirme qu'une vingtaine de partenaires organise des permanences, soit dans les locaux du CCAS, soit au pôle santé, soit à la MSP. Pour certains partenaires, la commune participe financièrement par le biais de subventions ou de cotisations. Les autres sont complètement autonomes. Dans 99,9 % des cas, les travailleurs sociaux ne sont pas présents. Chacun joue son rôle dans le travail social. En revanche, pour certaines structures, le CCAS suit les dossiers via des réunions de régulation et du travail partenarial en back-office.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN apporte un témoignage. Elle a récemment reçu à son cabinet une patiente accompagnée d'une auxiliaire de vie du service de soins à domicile. L'auxiliaire a confié à

Sylvie LACOSSE-TERRIN que, certes, le métier est difficile, peu reconnu et mal rémunéré, mais que les travailleurs sociaux de Blanquefort ont la chance d'être « *bien accompagnés et bien encadrés* » par la commune. Ce témoignage illustre bien le rapport d'activité du CCAS.

*Le Conseil municipal prend acte du rapport.*

**RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

**Affaire n° 23-064 : Admission en non-valeur**

Karine FAUCONNET indique que le trésorier a constaté, en date du 16 juin 2023, le caractère irrécouvrable de certaines créances, pour un montant total de 597,02 euros. En conséquence, il demande leur admission en non-valeur. Il faut noter que l'inscription en non-valeur ne signifie pas extinction de la dette. Le recouvrement demeure possible.

- oOo -

Bruno FARENIAUX remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 absents (S. Césard-Brunet, R. d'Almeida, J.Giraud et M. Saubion).*

**RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

**Affaire n° 23-065 : Créances éteintes**

Karine FAUCONNET explique qu'à la suite d'une procédure de surendettement, le tribunal d'instance peut prononcer l'effacement des dettes d'un particulier. Les créances sont alors éteintes. Conformément à la demande du Trésor Public, il est demandé aux membres du conseil municipal d'admettre en créances éteintes la somme de 607,28 euros.

- oOo -

Bruno FARENIAUX remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 absents (S. Césard-Brunet, R. d'Almeida, J.Giraud et M. Saubion).*

**RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

**Affaire n° 23-066 : Subventions complémentaires investissement et fonctionnement au CCAS**

Karine FAUCONNET demande aux membres du conseil municipal d'autoriser le versement de deux subventions complémentaires pour le CCAS :

- Une subvention d'un montant de 150 000 euros au titre du fonctionnement. Elle a pour but de compenser l'impact des revalorisations salariales et le désengagement de partenaires ;
- Une subvention de 50 000 euros au titre de l'investissement. Elle servira à engager des commandes de mobilier et de matériel pour la future résidence Simone Veil.

- oOo -

Bruno FARENIAUX remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 absents (S. Césard-Brunet, R. d'Almeida, J.Giraud et M. Saubion).*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 23-067 : Subvention à l'association Technowest Logement Jeunes**

Jean-Claude MARSAULT indique que l'association Technowest Logement Jeunes se développe depuis une dizaine d'années. Elle intervient sur le cadran nord-ouest de Bordeaux Métropole pour accompagner les jeunes dans leur recherche de logement. En parallèle, la structure assure la gestion de 3 résidences sur le secteur blanquefortais. L'association sollicite la participation des communes du territoire à hauteur de 0,50 euro par habitant, soit, pour la commune de Blanquefort, une participation de 7 931 euros.

En 2022, la résidence Suzanne Lacore, forte de ses 50 logements et 70 places en colocation, a offert à 111 jeunes et 31 alternants un lieu de vie compatible avec leurs faibles revenus. Pour renforcer ces actions spécifiques, la ville souhaite conforter son soutien par une subvention complémentaire de 5 000 euros.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention de 12 931 euros à l'association Technowest Logement Jeunes.

- oOo -

Bruno FARENIAUX remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 4 absents (S. Césard-Brunet, R. d'Almeida, J.Giraud et M. Saubion). Lucie GATINEAU ne prend pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 23-068 : Convention de partenariat pédagogique avec le Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et Danse (PESMD) de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.**

Jean-Claude MARSAULT indique que, dans le cadre de la formation des élèves, le Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et Danse (PESMD) de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine propose des actions et des projets aux écoles de musique et de danse des communes de la Métropole. Ces actions sont reconnues pour leur qualité pédagogique. Les étudiants du PESMD interviendront pendant les cours dispensés à l'école de musique et de danse de Blanquefort, mais également à l'école maternelle La Renney.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

- oOo -

Bruno FARENIAUX remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 absents (S. Césard-Brunet, R. d'Almeida, J.Giraud et M. Saubion).*

**RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX**

**Affaire n° 23-069 : Demande d'aide financière auprès du SDEEG dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux de la rue de la Gabarreyre**

Bruno FARENIAUX évoque le projet de réfection de la voirie de la rue de la Gabarreyre dans la section comprise entre la rue de Jacques et la rue Lacoste. Il a été décidé d'enfouir les réseaux aériens, notamment les réseaux d'électricité. Le SDEEG propose une aide financière à hauteur de 20 % du montant des travaux, soit une subvention de 11 591,76 euros.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette demande d'aide financière au SDEEG.

- oOo -

Bruno FARENIAUX ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 absents (S. Césard-Brunet, R. d'Almeida, J.Giraud et M. Saubion).*

**RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX**

**Affaire n° 23-070 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDEEG dans le cadre d'enfouissement des réseaux rue de la Gabarreyre**

Bruno FARENIAUX annonce que le SDEEG sera retenu pour procéder à l'enfouissement des réseaux. La commune doit donc signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage opération de génie civil pour les télécommunications. Le montant des travaux s'élève à 89 036 euros TTC. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

- oOo -

Bruno FARENIAUX ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX**

**Affaire n° 23-071 : Convention de servitudes dans le cadre de modification de raccordement électrique - chemin rural 012**

Bruno FARENIAUX indique que, dans le cadre d'une construction, ENEDIS doit réaliser un branchement d'alimentation d'une habitation. Le besoin en passage de câble sur le chemin rural a

été défini comme suit : une bande de 1 mètre de large sur 64 mètres de long. Une compensation forfaitaire de 10 euros sera versée par ENEDIS. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention qui permettra à la commune de recevoir ces 10 euros.

- oOo -

Bruno FARENIAUX ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 absents (S. Césard-Brunet, R. d'Almeida, J.Giraud et M. Saubion).*

### **RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER**

#### **Affaire n° 23-072 : Cession de parcelle CA 5p au profit du SIVOM du Haut Médoc - délibération modificative de la délibération n°16-037**

Valérie CARPENTIER explique que, pour effectuer une importante opération de réhabilitation de la cuisine centrale, appelée aussi « unité centrale de production », le SIVOM souhaite se porter acquéreur du terrain CA 5p d'une superficie de 3 381 m<sup>2</sup> situé rue du Commandant Charcot à Blanquefort. Les travaux concernent la rénovation de la cuisine centrale, la réfection des voies et réseaux du site et la création d'un nouveau bâtiment administratif. Ce projet, qui avait déjà été présenté et voté lors d'une délibération en 2016, n'a pas pu aboutir dans les délais prévus initialement, car le cahier des charges de la zone industrielle approuvé en 1963 interdisait toutes les divisions de terrain. À l'issue d'une procédure de mise en cohérence de ce cahier des charges avec le PLUI, la ville a sollicité à nouveau l'avis des Domaines pour conclure la vente. L'avis rectificatif des Domaines a fixé le prix de cette cession à 216 500 euros.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de donner leur accord sur cette cession, avec la constitution d'une servitude de passage au profit de la commune, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes s'y rattachant.

- oOo -

Bruno FARENIAUX remercie Valérie CARPENTIER pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 absents (S. Césard-Brunet, R. d'Almeida, J.Giraud et M. Saubion).*

### **RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER**

#### **Affaire n° 23-073 : Cession de parcelle CB 118 centre de recyclage à Bordeaux Métropole – délibération modificative de la délibération n°18-052**

Valérie CARPENTIER informe que Bordeaux Métropole souhaite acquérir la parcelle du centre de recyclage n°CB118 d'une superficie de 8 807 m<sup>2</sup>. En 2018, une délibération avait été validée par le conseil municipal pour cette cession à hauteur de 353 000 euros en s'appuyant sur une estimation des Domaines. Pour les cessions à titre onéreux de biens communaux au profit de Bordeaux Métropole, une décote de 30 % sur le prix doit être appliquée. Par conséquent, au vu de l'avis des Domaines actualisé le 16 janvier 2023, le montant de la cession à Bordeaux Métropole doit être ajusté à 247 100 euros.

- oOo -

Bruno FARENIAUX remercie Valérie CARPENTIER pour sa présentation et ouvre le débat.

- Philippe BONNOT demande si la commune est obligée de suivre l'avis des Domaines.

- Valérie CARPENTIER répond par l'affirmative. Il est à noter que les avis des Domaines sont bien plus argumentés qu'auparavant. Les études sont approfondies.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 absents (S. Césard-Brunet, R. d'Almeida, J. Giraud et M. Saubion).*

**Madame le Maire rejoint la séance à 19h08 et reprend la présidence du conseil municipal.**

**RAPPORTEUR : Madame le Maire**

**Affaire n° 23-074 : Modification d'une dénomination d'un tronçon de la rue Jean Duvert**

Madame le Maire souligne que la dénomination proposée est très symbolique. Le tronçon concerné se trouve sur la rue Jean Duvert, entre le rond-point des lycées et le rond-point d'un magasin bien connu. Cet espace jouxte Fongravey. Il est situé à proximité d'un lycée d'enseignement général, d'un lycée agricole, d'un CFA, d'un lycée horticole, d'Otellia, de la résidence jeune Le Morian, de la résidence Suzanne Lacore, du parc de Fongravey, de la future piscine et du nouveau pôle Jeunesse, dont l'inauguration est prévue le 13 octobre. La commune compte de nombreux établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Elle accueille donc de nombreux jeunes. Madame le Maire souhaite leur rendre hommage en nommant ce tronçon « boulevard des Jeunes ». Aucune adresse postale n'étant enregistrée à date sur ce tronçon, le changement de nom ne portera préjudice à personne.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC annonce que son groupe aime la jeunesse et votera donc favorablement cette délibération. Cela étant, depuis son arrivée au conseil municipal il y a 9 ans, Luc SIBRAC constate que, sur la dizaine de rues renommées, une seule a été baptisée du nom d'une personne ayant marqué l'histoire blanquefortaise (en l'occurrence Louis FOURNIER, maire de Blanquefort). Pour les autres rues, la commune a choisi des noms de personnes certes respectables, mais étrangères à la ville ; des noms que l'on retrouve dans de nombreuses communes de France. Luc SIBRAC demande de nouveau à Madame le Maire — comme elle s'y était engagée —, d'honorer des personnalités blanquefortaises en baptisant une rue à leur nom si de nouvelles rues sont à nommer d'ici la fin du mandat. Une commission pourrait être créée pour proposer et choisir des noms. Il pourra s'agir de personnes ayant marqué la vie associative ou politique de Blanquefort. Peut-être faudrait-il également honorer les seniors et les actifs, au même titre que les jeunes. Toutes les générations sont importantes.

- Madame le Maire entend cette demande. La commune fait en sorte d'honorer non seulement l'histoire en choisissant des noms de personne, mais également de mettre en lumière la géographie en choisissant des noms de lieu. Par exemple, la place de La Roseraie a été dénommée ainsi, car le lieu a longtemps abrité une grande roseraie qui fournissait l'Élysée. Le nom « boulevard des Jeunes » a été choisi à l'occasion de l'ouverture du pôle jeunesse et de la concrétisation de nombreux projets à Fongravey.



Madame le Maire annonce que, lors de l'inauguration du pôle jeunesse le 13 octobre, le nom d'un Blanquefortais ayant marqué la commune sera mis en lumière. Pour rappel, le pôle jeunesse répond à plusieurs enjeux : la restauration du patrimoine, la nécessité d'élargir la partie jeunesse de l'ABCS et l'accueil du service jeunesse de la ville. Les jeunes pourront trouver, sur un lieu unique, des réponses, des copains, des copines, et faire des rencontres.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (R. d'Almeida et J. Giraud).*

### **RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

#### **Affaire n° 23-075 : Revalorisation salariale des agents en contrats aidés.**

Karine FAUCONNET demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser une revalorisation salariale pour les agents en contrat aidé. Cette revalorisation prendra la forme d'un versement unique de 450 euros pour les contrats égaux ou supérieurs à 30 heures et de 300 euros pour les autres contrats. Le versement interviendra au mois de novembre. La revalorisation sera proratisée en fonction du temps travaillé par l'agent dans l'année. Seuls les agents présents depuis 6 mois dans les effectifs pourront en bénéficier.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Jean RUMEAU annonce qu'il s'abstiendra, car le montant de la revalorisation lui paraît trop faible au regard de l'inflation galopante et du racket des grands groupes sur les carburants.

- Karine FAUCONNET précise que les agents communaux de Blanquefort bénéficient, chaque année au mois de novembre, d'une prime à laquelle les contrats aidés n'ont statutairement pas droit. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'instaurer cette revalorisation salariale. Le niveau de revalorisation est proportionnel à la prime accordée aux agents. Il est impossible de faire mieux.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 1 abstention (J. Rumeau) et 2 absents (R. d'Almeida et J. Giraud).*

### **RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

#### **Affaire n° 23-076 : Modification du tableau des effectifs**

Pierre LABORDE explique que cette délibération acte les avancements de grade et promotions intervenus depuis l'été. Aucun recrutement n'a été effectué.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (R. d'Almeida et J. Giraud).*

Avant de conclure, Madame le Maire tient à exprimer son dépit face à l'occupation illicite des terrains du stade Miart cet été. Cette occupation est d'autant plus dommageable qu'une expérimentation est en cours sur ces terrains. Des sondes et des arroseurs spécifiques raccordés à un logiciel avaient été installés au mois de juillet dans l'objectif de diminuer l'arrosage et de réduire la consommation d'eau. Or, le poids des caravanes et le piétinement des occupants ne participent pas à la réussite de l'expérimentation. Madame le Maire a adressé une demande de référé. Elle a également porté plainte pour dégradation et vol d'eau et d'électricité.

Ce week-end, Karine FAUCONNET — qui était d'astreinte — a été informée de l'occupation illicite d'un lycée de Blanquefort. Elle s'est immédiatement rendue sur place. De son côté, Madame le Maire a passé 3 heures au téléphone avec les autorités compétentes, civiles et militaires. Il est incroyable que des personnes parviennent à s'installer à l'intérieur d'un lycée, alors que la France est toujours en plan Vigipirate. Pourtant, l'établissement contrôle les entrées et sorties des lycéens via les carnets de correspondance.

Face à ces situations — qui sont malheureusement récurrentes —, les maires se retrouvent bien seuls. L'arsenal législatif est-il insuffisant ? Dans ce cas, Madame le Maire en appelle au législateur. L'arsenal législatif est-il existant, mais insuffisamment appliqué ? Dans ce cas, Madame le Maire en appelle au pouvoir exécutif. L'arsenal législatif est-il existant, mais insuffisamment appliqué du fait de l'impuissance des tribunaux ? Dans ce cas, Madame le Maire en appelle au pouvoir judiciaire.

La seule réponse apportée par les autorités est de demander à la commune de mettre à disposition un autre terrain de sport. Madame le Maire s'y refuse. Les terrains de sport sont réservés à la pratique du sport par les lycéens, collégiens, associations et habitants de Blanquefort.

La colère de Madame le Maire est loin d'être retombée, d'autant plus qu'une deuxième occupation illicite est en cours. Depuis la veille, des caravanes s'installent sur un terrain privé de la zone industrielle de Blanquefort.

Un communiqué de presse est en cours de rédaction pour Sud-Ouest. Madame le Maire entend adresser un message mesuré, mais ferme. Les droits sont communs à tous, mais ils ne peuvent exister que si l'État est en mesure de rappeler à chacun ses devoirs. Madame le Maire tient à préciser qu'elle n'est animée par aucune volonté de discrimination. Elle ne cible aucune communauté. Elle cible un état de fait qui ne cesse de s'accroître à Blanquefort. Depuis deux ans, les mêmes groupes de personnes se déplacent d'un lieu à l'autre. En deux ans, les plaintes déposées n'ont donné lieu à aucune verbalisation ni sanction pécuniaire. Madame le Maire estime que la loi doit mieux s'appliquer pour que les droits de chacun soient respectés. Sans stigmatiser qui que ce soit, elle demande que l'état de droit s'applique.

- Luc SIBRAC partage l'avis et la colère de Madame le Maire et déplore la situation. Si Madame le Maire souhaite rédiger un manifeste, le groupe d'opposition de Luc SIBRAC le signera bien volontiers.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 19h30.

**Pour information** : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Madame le Maire,  
Véronique FERREIRA

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude MARSAULT